



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Pour assurer la protection des personnes et des biens

La Ville de Saint-Colomban modernise son plan de sécurité civile afin de pouvoir réagir promptement à tout type de sinistre sur son territoire

Saint-Colomban, le 29 avril 2014 – C'est dans le but d'assurer une protection optimale des Colombarnoises et des Colombanois et de leurs biens en cas de sinistre sur le territoire que la Ville de Saint-Colomban a modernisé son plan de sécurité civile. Ce plan vise essentiellement à concerter les actions des services et des organismes partenaires de la Ville et à établir le partage des responsabilités lors de la réponse à un sinistre. De plus, il permet d'identifier les besoins de la Ville en matière de sécurité civile et de préparer les ressources à réagir le plus rapidement et efficacement possible lors d'un sinistre.

Une première phase

Lors du conseil municipal de mars dernier, le conseil a approuvé la première phase de ce plan. Celle-ci consiste en la planification d'éléments prioritaires, ce qui constitue un premier pas vers le développement d'une préparation générale destinée à répondre aux besoins générés par la plupart des sinistres. Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue. « C'est grâce à l'engagement et aux efforts continus de nombreux intervenants que le plan de sécurité civile de la Ville a pu voir le jour, contribuant à faire de Saint-Colomban une ville de référence en matière de sécurité civile », s'est ravi le maire de Saint-Colomban, monsieur Jean Dumais.

L'élaboration du plan de sécurité civile a permis d'identifier les aléas potentiels auxquels la Ville est exposée et les clientèles vulnérables présentes sur le territoire. Chapeauté par le Service de sécurité incendie, ce projet a aussi permis de mettre en place les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres de même qu'à établir des ententes de service avec les municipalités environnantes en cas de nécessité d'avoir recours à des ressources extérieures lors d'un sinistre.

Pour plus d'information sur la Ville de Saint-Colomban, consultez le :

www.st-colomban.qc.ca et www.facebook.com/Ville.de.Saint.Colomban

Quelques mots sur la Ville de Saint-Colomban

Ville de plus de 14 000 habitants, Saint-Colomban a été fondé vers les années 1820 par des colons irlandais. Depuis 2010, Saint-Colomban a obtenu son statut de Ville. Elle est située à 50 minutes au nord de Montréal, près des autoroutes 50 et 15 de même qu'à proximité des routes 158 et 117. Faisant partie de la MRC de la Rivière-du-Nord, la ville s'étend sur une superficie de 95 km carrés. Saint-Colomban est un endroit en pleine nature, avec ses grands espaces et sa forêt, laquelle occupe plus de 85 % de la superficie totale du territoire. Plusieurs lacs s'y trouvent de même que les rivières Bonniebrook, Bellefeuille ainsi que la rivière du Nord. C'est avec une préoccupation de respect de la nature et de l'environnement que *La nature habitée* est devenu le slogan de la Ville de Saint-Colomban.